

Arrondissement de

Thionville-Est

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Nombre des conseillers élus

15

Nombre des conseillers en
fonction

15

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des conseillers présents

10

Séance du 9 avril 2018

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

Etaient présents : Mme BARTHEL Myriam, Adjointe, M DELANZY Hervé et DEL PIZZO André, adjoints, M DANN Paul, M STUTZINGER Thierry, M. PERIGNON Lionel, Mme FROMHOLTZ Stéphanie, M VINCENT Emmanuel, Mme BERNARD Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M WALLERICH Jean-Philippe, Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, MM MENNEL Frédéric, KEFF Christian, Mmes HOFFMANN Corinne,

Secrétaire de séance : Mme BARTHEL Myriam

Convocation du Conseil Municipal le 3.04.2018

1. Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018.

Les taux sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|---------|
| 1. Taxe d'habitation : | 8,66 % |
| 2. Taxe foncière bâtie : | 11.63 % |
| 3. Taxe foncière non bâtie : | 49.79 % |

2. Budget Primitif « Général » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à 742804.88 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 665745.36 € et s'équilibrent.

3. Budget Primitif « EAU » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 159540,- € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 60900,66 € et s'équilibrent.

4. Budget Primitif « Assainissement » exercice 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « assainissement » de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'élèvent à : 198333,15 € et s'équilibrent.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 85285.33 € et s'équilibrent.

5. Acquisition d'un photocopieur

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'acquisition d'un photocopieur pour la mairie.
Il accepte à l'unanimité le devis de la société CANON.

6. Mise en non valeurs produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité la mise en non valeurs des produits suivants :
Budget Principal : Mise en non valeurs d'une somme de 330,74 correspondant aux loyers impayés
Budget eau : Mise en non valeurs d'une somme de 96,76 correspondant à des factures d'eau
Budget assainissement : Mise en non valeurs d'une somme de 111,21 € correspondant à des redevances d'assainissement

7. Extension et rénovation de l'école – Mission maîtrise d'œuvre suite à l'appel d'offres

Madame le Maire rend compte de la consultation de cabinet d'architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de l'école. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 février 2018 et le 4 avril 2018, le marché a été attribué à l'architecte THEIS Fabrice, 11 rue du Général Mangin à 57100 THIONVILLE pour un montant H.T. de 49440,- €, les options suivantes ont été retenue EXE pour un montant de 3840,- € H.T. et OPC pour un montant de 5760,- € H.T.
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer le marché.

8. Vote de subvention

Le conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :
Une somme de 300,- € au profit de l'Association sport détente de HAUTE-KONTZ
Une somme de 50,- € au profit d'APOLO J (Comité Local pour le logement Autonome des Jeunes du Nord Mosellan).
Une somme de 50,- € au profit de l'Association « une rose, un espoir » pour la ligue contre le cancer, comité de Moselle.

9. Heures supplémentaires agent animation (remplacement)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de 3 h 00 supplémentaire à Mme PARMENTIER Véronique, agent d'animation territorial pour le remplacement d'un agent d'animation du périscolaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de 1 heure supplémentaire à Mme GOSSMANN Laurence née SPANG, agent d'animation territorial pour le remplacement d'un agent d'animation du périscolaire. Les heures seront rémunérées sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325.

10. Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) Contrôle des poteaux d'incendie

Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes

Lancement d'une consultation

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,

L'exposé du Maire entendu,

Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

Autorise le lancement de la (des) consultation (s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

11. Redevance Assainissement exercice 2018

Le Conseil Municipal à la majorité vote l'augmentation pour l'année 2018 de la redevance d'assainissement de 10 cents, le montant de la redevance est de 1,20 €/m³

Pour copie conforme,
HAUTE-KONTZ, le 10 avril 2018
Le Maire

THILL Marie-Josée